

JANOUKI CONSEIL

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

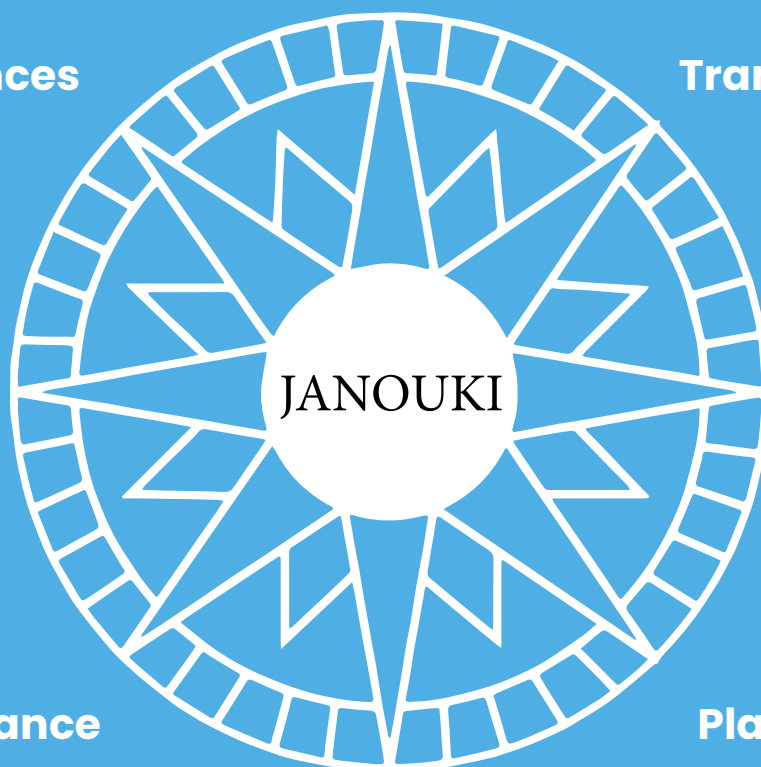
Conseil

Assurances

Transmission

Mutuelle


Crédit



Prévoyance

Placements

Immobiliers



La présente plaquette est un élément essentiel de  
la relation entre le client  
et la Société JANOUKI Courtage.

Elle résume toutes les informations légales que le  
conseiller (ou intermédiaire)  
doit avoir communiquées au client  
dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un  
professionnel réglementé et contrôlé, dont voici la fiche d'identification :

**L'ENTREPRISE**

Dénomination sociale : **JANOUKI Courtage**

Nom commercial : **JANOUKI Conseil**

Siège social : 17 avenue Saint-Exupéry 92320 CHATILLON

Nos locaux : **34 bis rue de Picpus 75012 PARIS**

SIREN : 797 954 773

APE : 7022 Z

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de  
l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

Les informations recueillies par notre cabinet JANOUKI Conseil sont enregistrées  
dans un fichier informatisé

Elles sont conservées pour une durée de 5 à 10 ans selon la nature de notre mission.

Conformément à la loi « informatique et libertés »,  
vous pouvez exercer votre droit d'accès aux  
données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Service administratif de JANOUKI Conseil



**contact@janouki.fr**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement des données auprès de la CNIL



## STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 14000930, consultable sur le site Internet d'ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr), pour les trois activités réglementées suivantes :

**1**

**Conseiller en Investissement Financier (CIF)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Adresse postale : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 2

Site Internet : [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)

**2**

**Intermédiaire en Assurance (IAS)** en tant que courtier d'assurance ou de réassurance.

Cette activité est placée sous la tutelle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Adresse postale : 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 9

Site Internet : [www.acpr.banque-France.fr](http://www.acpr.banque-France.fr)

**3**

**Intermédiaire en opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)** en tant que courtier. Cette activité est placée sous la tutelle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Adresse postale : 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 9

Site Internet : [www.acpr.banque-France.fr](http://www.acpr.banque-France.fr)

**4**

**De plus, votre conseiller exerce une activité supplémentaire : Agent Immobilier**

Avec la carte professionnelle de Transactions et Gestion immobilière, n° 9201 2018 000 030 939 délivré par la CCI + Garant SOCAF & Garanties



## RESPONSABILITE CIVILE PROFESIONNELLE ET GARANTIES FINANCIERES

Votre conseiller dispose pour ces activités, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, des assurances Responsabilité Civile Professionnelle et des garanties financières respectant les exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Ces assurances sont souscrites auprès de :  
1/ **AIG EUROPE LIMITED** dont la succursale en France est située à :  
Tour CB21, 16 place de l'Iris  
92040 LA DEFENSE Cedex

Ces garanties couvrent les montants suivants pour chacune des activités :

- . CIF : 150 000 par sinistre et par période d'assurance
- . IAS : 1 500 000 par sinistre et 2 000 000 par période d'assurance
- . IOBSP : 500 000 euros par sinistre et 800 000 par période d'assurance

Numéro de police : RD00166082L »

2/MMA  
Gestion professions Libérales  
11, place des 5 martyrs du lycée Buffon  
75663 PARIS Cedex 14

Cette garantie couvre  
. la gestion pour 120.000 euros  
. la transaction pour 120.000 euros

Avec maniement de fonds

Numéro de police : 127.100.539



## FACTURATION ET RÉMUNÉRATION

**La rémunération de nos conseils peut prendre deux formes : commissions et/ou honoraires.**

### COMMISSIONS :

Les prestations de courtage ne génèrent pas de frais supplémentaires à votre charge. Les différents établissements (compagnies d'assurances, banques, promoteurs, etc.) avec lesquels vous choisissez de réaliser un investissement immobilier ou financier par notre intermédiaire nous rétrocèdent une partie ou la totalité de leur rémunération selon les accords partenaires (pourcentage des frais d'entrée et/ou pourcentage de frais de gestion).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sur les commissions sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

### HONORAIRES :

Ils concernent les audits patrimoniaux et/ou financiers, le conseil en stratégie patrimoniale, les contrats de suivi annuel, etc.

Ces prestations sont préalablement déterminées dans une lettre de mission qui fera apparaître distinctement les honoraires pour la partie Conseil et/ou Audit et les commissions pour la souscription d'un nouvel investissement. La lettre de mission sera soumise à l'accord du client.

Dans certains cas, il peut y avoir une exemption de paiement d'honoraires du fait des commissions perçues.

Nos prestations de conseil et d'accompagnement quant à la mise en place des stratégies patrimoniales sont facturées de la manière suivante :

- Patrimoine confié à JANOUKI Conseil **inférieur à 100 000 € : 4 000 € d'honoraires**
- Patrimoine confié à JANOUKI Conseil **supérieur à 100 000 € : 4 % (HT) du patrimoine géré** (somme à laquelle il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur).

Ce pourcentage peut varier en fonction de la complexité du dossier et des opérations à réaliser.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, nous nous engageons à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.



## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

**Après validation de la lettre de mission** et acceptation de la note d'honoraires, le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- **50 % de provisions à l'acceptation de la lettre de mission ;**
- **le solde, lors du rendez-vous de synthèse de la mission.**

Certaines opérations nécessitent de réaliser au préalable **un audit patrimonial**, cette prestation est évaluée forfaitairement à :

- **1 500 € TTC** (mille cinq cents euros Toutes Taxes Comprises) pour les personnes physiques
- **3 000 € TTC** (trois mille euros Toutes Taxes Comprises) pour les entreprises.

Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de la complexité de la mission.



## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF numéro 2012-07 du 13/07/12 MAJ 24/04/13 et 20/11/13 et 17/10/14)

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date de réception de la réclamation, pour en accuser la réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter :

JANOUKI Courtage

7 avenue Saint-Exupéry  
92320 CHATILLON

Tél : 01 43 44 02 94

Courriel : [contact@janouki.fr](mailto:contact@janouki.fr)

Représenté par M. Siva GOBALAKICHENIN



## LES MÉDIATEURS

### **I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

### **II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

Pour les activités de CIF

AMF (Autorité des Marchés Financiers)

17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso 62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet : <https://www.anm-conso.com/>



## PRINCIPAUX PARTENAIRES

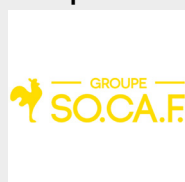
### Assureurs :



### Promoteurs immobiliers :



La Société JANOUKI Courtage déclare n'avoir aucune participation capitalistique avec ses différents partenaires.



## MODES DE COMMUNICATION

Pour contacter votre conseiller en gestion de patrimoine, M. Siva GOBALAKICHENIN

Par courrier électronique :  
sgobalakichenin@janouki.fr

Par téléphone :  
06 13 26 37 99  
01 43 44 02 94

Par voie postale ou sur rendez-vous :

34 bis rue de Picpus 75012 PARIS

Siège : 17 av Saint Exupéry 92320 CHATILLON

Accueil : 34 bis rue de Picpus 75012 PARIS

RCS Nanterre 797 954 773 SASU au capital de 2 000 euros Représentée par M. GOBALAKICHENIN Siva  
Conseil en Investissement Financier - Intermédiaire en Opération de Banque - Courtier en  
assurance et en réassurance

N° ORIAS : 14000930 - Inscrit auprès de l'ANACOFI-CIF agréée auprès de l'AMF n° 497943639

Carte professionnelle agent immobilier n° 9201 2018 000 030 939 délivrée par la CCI

Garantie avec maniement de fonds : SOCAF 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

Gestion 120 000 € - Syndic 120 000 € - Transaction 120 000 €